



# Assemblée primaire du 10 déc. 2025

mercredi 10 décembre 2025 • 19:30 - 21:30 | Salle polyvalente de La Proz

## 1

- PRÉSIDENT :** Joachim Rausis
- SECRÉTAIRE :** Christelle Darbellay Tornay
- PRÉSENTS :** 85 personnes
- EXCUSÉS :** voir point 1.3 ci-dessous

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du PV de l'Assemblée primaire du 11 juin 2025
3. MySTEP SA
  - A. Présentation du projet MySTEP SA
  - B. Décision sur le projet MySTEP SA
4. Budget 2026 de la Municipalité
  - A. Présentation du budget 2026 de la Municipalité
  - B. Décision sur le budget 2026 de la Municipalité
5. Divers

## 2 1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs

### 1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h30, le Président de la commune ouvre l'Assemblée primaire : « Mesdames, Messieurs, Chers citoyennes et citoyens de la Commune, chères et chers collègues du Conseil municipal,

Ce soir, j'ai le plaisir d'accueillir 85 citoyennes et citoyens pour cette troisième Assemblée primaire de l'année 2025 dont l'ordre du jour est plutôt standard, même si en plus de la validation du Budget 2025 de la Municipalité, l'assemblée devra se prononcer sur un point important relatif au projet MySTEP.

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant le 20 décembre. Elle a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 19 novembre. Le Budget 2026 ainsi que tous les documents nécessaires aux points décisionnels figurant à l'ordre du jour pouvaient être consultés du 20 novembre au 10 décembre 2025 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Je constate donc que l'Assemblée Primaire peut délibérer en toute conformité avec la loi sur les Communes selon l'ordre du jour annoncé.

### 1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Avant d'entamer nos débats, je propose de nommer les scrutateurs suivants : Aurélie Tornay et Jean-Maurice Tornay

### 1.3. EXCUSÉS

Laissez-moi excuser les absences de : Jean-Daniel Tornay (pour le début de l'assemblée), Grégoire Moulin, Christian et Liliane Grognuz, Blaise Lovisa, Meinrad Coppey, Justine Duay, Bertrand Coppey, Pascal Lovey et Joël Gaillard.

## 3 2. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 11 juin 2025

Comme le veut la loi sur les Communes, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire doit être porté à la connaissance des intéressés par lecture ou de toute autre manière pour la séance prochaine de l'organe intéressé.

Le procès-verbal pouvait être consulté du 20 novembre au 10 décembre 2025 au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Personne ne demande la lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 11 juin 2025.

**Le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 11 juin 2025 est accepté à l'unanimité.**



## 4 3. MySTEP SA

### Modalité du vote :

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 3 décembre 2025, a décidé de vous proposer le vote à main levée pour cet objet. Cependant, selon l'Art. 16 de la Loi sur les communes, " si la proposition en est faite et acceptée par le conseil municipal ou par le cinquième de l'assemblée, le vote sur une question déterminée a lieu au scrutin secret. Le conseil municipal décide alors si le vote doit être renvoyé à une date ultérieure ou s'il doit intervenir séance tenante. Dans ce dernier cas, les dispositions de la législation sur les élections et les votations régissant l'ouverture et la durée du scrutin ne sont pas applicables."

Afin de pouvoir se préparer durant la présentation, le Président interroge l'assemblée sur la modalité du vote qu'elle souhaite retenir.

**Aucun membre de l'assemblée ne demande le vote à bulletin secret.**



## 5 3.a. Présentation du projet MySTEP SA

Le Président de la Commune passe la parole à Pascal Tornay, Vice-Président, Responsable des eaux usées et membre du COPIL qui a travaillé sur le projet qui est présenté à l'assemblée.

Celui-ci relève que l'assemblée primaire de Bovernier en date du 24 novembre et le conseil général de Martigny lors de sa session de la veille ont accepté le projet MySTEP SA. Pour rappel, ce soir se tiendront les assemblées primaires d'Orsières et de Sembrancher, et le conseil général de Val de Bagnes. Ensuite, la Commune de Martigny-Combe se prononcera sur le sujet lors de son assemblée primaire de ce jeudi. Enfin, les Communes de Fully et de Liddes interrogeront leur législatif respectivement le lundi 15 décembre et le mardi 16 décembre.

### Quelle est la situation actuelle ?

La STEP de Martigny appartient à la Ville. Les huit communes du bassin versant raccordées sont Martigny, Martigny-Combe, Bovernier, Fully, Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes (périmètre de Vollèges). Martigny gère seule la STEP, dont le budget annuel de fonctionnement est actuellement de l'ordre de 3 millions de francs.

Les autres communes participent aux frais de fonctionnement et d'investissement, sans droit de propriété, selon la clé de répartition en vigueur. Formellement, toutes les décisions relèvent de Martigny. Les autres communes sont certes informées, mais aucun organe partagé ne leur permet de participer réellement à la gouvernance.

Le réseau principal qui amène les eaux usées à la STEP est aujourd'hui géré sans coordination globale : une partie par chaque commune, une autre par l'association intercommunale AELOVS, qui regroupe Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes - Vollèges. Certains tronçons sont gérés par deux communes (par ex. Bovernier et Martigny-Combe).

### **Pourquoi ne peut-on pas continuer ainsi ?**

Selon le projet d'extension « STEP 2050 » en cours, les investissements nécessaires pour moderniser la STEP - dans le but de se conformer à l'évolution des exigences légales - se montent à plus de 74 millions de francs.

Un partage de la propriété et des responsabilités d'un tel investissement tout comme un financement commun par les huit communes est donc nécessaire, ce qui va de pair avec une gouvernance commune. Quant au réseau principal, il doit lui aussi être optimisé pour réduire les coûts de la STEP. C'est pour ces raisons que le projet de régionalisation « STEP Martigny - Région » a été lancé en 2023. Il a conduit à la solution présentée ici.

### **Comment en est-on arrivé à MySTEP ?**

En phase I du projet, un groupe de pilotage réunissant les huit présidents et présidentes de communes a établi les objectifs et les principes à appliquer. Ils ont ensuite été validés par les conseils communaux en été 2024. Puis, en phase II, les solutions institutionnelles ont été étudiées. Deux options principales ont été comparées : une association intercommunale ou une société anonyme.

Avec l'appui d'experts, le groupe de pilotage a retenu la forme de la société anonyme en mains publiques (appelée « MySTEP SA »), en particulier par sa souplesse et parce qu'elle permet un financement optimal. Cette solution a été validée par le groupe de pilotage en juin 2025. C'est sur elle que nous sommes appelés à voter.

### **Qu'est-ce que MySTEP ?**

MySTEP (formellement « MySTEP SA ») est une société anonyme créée par les huit communes du bassin versant. Elle a pour but d'être propriétaire et gestionnaire de la STEP de Martigny ainsi que du réseau principal qui y amène les eaux usées.

Son capital-actions est fixé à 1,2 millions de francs, répartis entre les communes de manière à refléter les droits de vote convenus.

### **Quels documents définissent MySTEP ?**

MySTEP repose sur deux textes complémentaires :

- 1) Les statuts reprennent les dispositions pertinentes du Code des obligations en les complétant de manière ciblée pour décrire exactement ce qu'est MySTEP. Ils définissent notamment la forme juridique, le but, le capital et l'organisation de la société.
- 2) La convention d'actionnaires lie les huit communes et précise les modalités concrètes de leur collaboration, qu'il s'agisse de la gouvernance, des obligations financières, de la répartition des coûts ou des prises de décision. Toute modification de la convention nécessite l'unanimité des communes.

### **Quels objectifs poursuit MySTEP ?**

MySTEP a pour mission d'assurer la gestion de la STEP, ainsi que du réseau principal d'amenée des eaux usées à la STEP. En réunissant compétences techniques et moyens financiers, MySTEP vise à :

- Garantir la conformité environnementale en respectant les normes légales de traitement des eaux ;
- Optimiser les coûts et les charges d'exploitation, tant pour la STEP que pour le réseau principal ;

- Planifier à long terme les infrastructures de la STEP et du réseau (via le PGEE) en tenant compte des besoins futurs du bassin versant ;
- Assurer une gouvernance partagée et transparente.

### **Quel est le périmètre de MySTEP ?**

Il couvre le bassin versant raccordé à la STEP pour les eaux usées domestiques, mixtes et industrielles qui sont amenées par le réseau principal, et ce sur le territoire de sept communes et, pour Val-de-Bagnes, celui de l'ancienne commune de Vollèges.

### **Comment transférer ces ouvrages à MySTEP ?**

La STEP, les 35 km de canalisations et 26 ouvrages spéciaux seront gérés en commun. Afin qu'ils deviennent intercommunaux, leur propriété doit être transférée des communes et d'AELOVS à MySTEP.

La STEP sera transférée, en l'état, dès la création de MySTEP en 2026.

Le réseau principal et ses ouvrages spéciaux, en revanche, seront d'abord remis à niveau par les communes ou l'AELOVS qui en sont actuellement propriétaires. Une fois ces travaux réalisés, les ouvrages seront transférés à MySTEP. Ceci garantit d'avoir des installations conformes et pleinement fonctionnelles.

Lors du transfert, MySTEP rachètera les ouvrages à chaque commune à la valeur de la part du capital-actions qu'elle aura investi dans MySTEP. Les dettes, provisions ou engagements éventuels liés à ces ouvrages resteront à la charge des communes ou de l'association qui les détenaient auparavant.

Le transfert ne donne pas lieu à un échange de liquidités : la contrepartie est comptabilisée comme prêt à MySTEP.

Ce processus permet de constituer progressivement un patrimoine commun solide, sans frais de rachat, tout en garantissant une répartition équitable des responsabilités entre les communes et de conserver de la liquidité à MySTEP.

### **Quelle est la gouvernance de MySTEP ?**

La gouvernance de MySTEP reprend les principes classiques d'une société anonyme, comparables à une organisation communale dans la mesure où l'assemblée générale joue le rôle du législatif et le conseil d'administration celui de l'exécutif.

L'assemblée générale (AG) réunit les huit communes actionnaires et constitue l'organe suprême. Elle élit le conseil d'administration, approuve les comptes et définit les grandes orientations. Les droits de vote sont liés au nombre d'actions, qui sont entièrement libérées et réparties comme suit :

- 4'000 actions pour la commune de Martigny,
- 2'000 pour Fully,
- 1'000 chacune pour Bovernier, Liddes, Martigny-Combe, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes.

Cette clé « 4-2-1 » reflète une volonté d'équilibre entre les communes, en tenant compte de leur poids démographique et financier, tout en garantissant qu'aucune d'entre elles ne dispose de la majorité.

Les décisions de l'AG sont, en principe, prises à la majorité simple, avec voix prépondérante du président de séance. Certaines décisions importantes - p. ex. la modification des statuts, l'augmentation du capital ou encore une fusion ou dissolution - requièrent une majorité qualifiée.

Le conseil d'administration (CA) exerce la haute direction de la société. Il compte entre 3 et 9 membres, selon décision de l'assemblée générale. La configuration de référence prévoit 7 membres, répartis comme suit :

- 3 représentants pour Martigny, (dont la présidence, avec voix prépondérante),
- 1 représentant pour Fully,
- 3 représentants pour l'ensemble des autres communes.

## Comment fonctionne MySTEP ?

La direction opérationnelle met en œuvre les décisions du conseil d'administration. Elle est confiée à Sinergy Infrastructure SA, qui assure déjà l'exploitation de la STEP. Cela garantit la continuité des prestations et une transition fluide vers la nouvelle organisation. L'équipe actuelle sera renforcée pour prendre en charge la gestion du réseau principal, qui est aujourd'hui assurée par les communes.

Ses missions couvrent l'exploitation quotidienne de la STEP et du réseau principal, la planification à long terme au moyen d'un PGEE régional (en complément des PGEE communaux), la réalisation des investissements nécessaires pour maintenir et adapter les ouvrages, ainsi que la gestion du personnel, des finances, des contrats et du suivi des données et mandats externes.

## Quel est le budget prévisionnel de MySTEP ?

Le budget prévisionnel de fonctionnement de MySTEP comprend les charges d'exploitation de la STEP, les amortissements et provisions pour le renouvellement, ainsi que la gestion du réseau principal. D'actuellement 3 millions de francs par an, il montera progressivement jusqu'à environ 7 millions à l'horizon 2036, en fonction du volume et de l'amortissement des investissements de modernisation et d'agrandissement du projet « STEP 2050 » ainsi que des coûts du réseau principal.

Cette hausse progressive du budget - indépendante du projet de gouvernance à proprement parler - doit être répercutée sur les taxes d'assainissement communales, ce qui implique pour chaque commune d'adapter son règlement en la matière si cela n'a pas déjà été fait.

Par ailleurs, les communes garantissent - non solidairement - les emprunts contractés par MySTEP. Ce cautionnement est réparti selon la clé de répartition des coûts.

## Comment répartir les coûts de MySTEP ?

La clé de répartition des coûts est fixée dans la convention d'actionnaires. Elle comportera deux composantes :

- 70% selon les volumes d'eau potable consommés (mesurés par compteur et facturés par les communes) restitués au réseau d'assainissement et donc soumis à la taxe communale,
- 30% selon le volume d'eaux usées mesuré dans le réseau aux stations de mesure

Tant que les conditions d'une détermination fiable et précise de la clé ci-dessus ne sont pas réunies, la répartition se fait selon la clé actuelle par équivalents-habitants (EH) de 2022 rappelée ci-dessous.

- Orsières : 9.05 %
- Liddes : 1.74 %
- Sembrancher : 2.76 %
- Val de Bagnes (Vollèges) : 4.14 %
- Bovernier : 1.79 %
- Martigny-Combe : 6.23 %
- Martigny : 54.57 %
- Fully : 19.72 %

## Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour la Commune d'Orsières ?

- En 2026, nous investirons CHF 100'000.- dans notre part du capital-actions de MySTEP
- La mise à niveau de la part de notre réseau qui sera vendue à MySTEP est estimée environ CHF 505'000.-
- MySTEP nous rachètera notre réseau pour CHF 100'000.-
- Nous ne recevrons pas de cash lors du transfert, mais MySTEP nous sera redevable d'un prêt de ce montant.
- Pour couvrir l'intégralité des coûts du projet « STEP 2050 » et du réseau principal, nous participerons annuellement à hauteur d'environ CHF 271'000.- (estimation en 2026) jusqu'à environ CHF 634'000.- (estimation en 2036).

- N.B.: Le projet « STEP 2050 » impliquera aussi d'adapter nos taxes communales en conséquence.
- Notre commune cautionnera les emprunts contractés par MySTEP - non solidairement - à hauteur d'au maximum environ CHF 6'700'000.-.

### En résumé, pourquoi MySTEP ?

MySTEP assure le financement du projet « STEP 2050 » et met en place une gouvernance commune et équitable au sein du bassin versant. En regroupant STEP et réseau principal, MySTEP :

- Protège l'environnement ;
- Sécurise à long terme le système d'assainissement ;
- Optimise les coûts ;
- Répartit équitablement les charges ;
- Permet aux communes de décider ensemble de l'avenir des infrastructures ;
- Offre une gestion professionnelle et stable.

### Questions de l'assemblée

**Jean-François Lovey** : M. Lovey remercie le vice-président pour sa présentation du projet. Il demande ce qu'il adviendra de l'entretien du réseau en cas d'acceptation du projet par l'assemblée.

**Réponse** : Le transfert du réseau d'AELOVS dans MySTEP SA implique que l'entretien de ce même réseau se fera, après transfert, par la société. Pascal Tornay précise que le tronçon qui traverse Orsières et qui nous appartient sera également transféré à MySTEP SA.

**Jean-Maurice Tornay** : M. Tornay se demande qui va supporter les coûts d'exploitation. Est-ce que ce sera les propriétaires via les taxes ?

**Réponse** : En effet, les taxes vont être revues à la hausse, et donc le règlement communal sur les eaux usées devra être corrigé en conséquence. Cependant, et ce dont il faut être conscient, c'est que même si le projet devait être refusé ce soir, les investissements seront réalisés et la facture augmentera. la question est donc : est-ce qu'on souhaite rester client de la STEP comme à présent, ou souhaite-t-on devenir copropriétaire/partenaire ?

## 6 3.b. Décision sur le projet MySTEP SA

### Acceptez-vous le projet « MySTEP SA » ?

Le Président précise que le projet « MySTEP SA » comprend implicitement tous les points décrits exhaustivement ci-après.

En répondant « oui », vous acceptez :

1. La constitution de la société anonyme en mains publiques « MySTEP SA », sur la base des statuts et de la convention d'actionnaires ;
2. La souscription et la libération, par notre commune, d'actions de « MySTEP SA », selon la clé prévue dans les statuts, à savoir CHF 100'000.- ;
3. Le transfert des réseaux et ouvrages spéciaux concernés par la régionalisation, à une valeur correspondant au capital-actions investi par notre commune, à savoir CHF 100'000.- avec l'engagement de les avoir remis à niveau d'ici le 31 décembre 2029 ;
4. Le cautionnement non solidaire par notre commune, des emprunts contractés par « MySTEP SA », proportionnellement à la clé de répartition des coûts, à savoir 9.05% de CHF 74'000'000.-, soit au maximum 6'700'000.-

**Le projet MySTEP SA est accepté à l'unanimité des membres présents.**



## 7 4. Budget 2026 de la Municipalité

Avant d'entrer dans le détail des chiffres, je me dois de replacer le budget 2026 d'Orsières dans le contexte valaisan et, plus largement, dans celui que traversent aujourd'hui les collectivités publiques.

Au niveau cantonal, le budget 2026 de l'État du Valais est présenté comme formellement à l'équilibre. Cet équilibre reste toutefois fragile. Il est obtenu dans un environnement marqué par de nombreuses incertitudes et par un resserrement progressif des marges de manœuvre. Les charges cantonales poursuivent leur hausse, notamment sous l'effet de la santé, de l'Hôpital du Valais, de l'allègement des primes d'assurance-maladie et d'autres domaines en forte croissance. Le Conseil d'État lui-même appelle à la prudence pour les années à venir.

Pour les communes valaisannes, la situation est comparable, voire plus sensible. Plusieurs collectivités annoncent déjà des budgets 2026 déficitaires, tout en devant maintenir un niveau d'investissement élevé. Une réalité s'impose : nos charges augmentent plus vite que nos recettes, alors même que les besoins de la population progressent et que les infrastructures doivent être entretenues, modernisées ou adaptées.

De plus, l'ensemble des charges liées pèsent de plus en plus lourd dans la balance des finances communales.

À ces pressions financières s'ajoutent des défis propres à notre territoire alpin. Les événements climatiques et les dangers naturels exigent des mesures de prévention, de sécurisation et de remise en état de plus en plus coûteuses. Ces investissements ne sont pas optionnels : ils sont indispensables pour protéger les habitants, les routes, les réseaux et l'économie locale.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le budget 2026 d'Orsières. Certes, il est déficitaire, mais il est surtout le reflet d'un exercice d'équilibriste : continuer d'assumer nos missions essentielles, garantir la qualité des services à la population, investir là où c'est nécessaire pour l'avenir de notre commune, tout en restant lucides quant à nos capacités financières réelles. Le budget qui vous est présenté vise à préserver l'essentiel, à prioriser avec responsabilité et à éviter de reporter indéfiniment les difficultés sur les générations suivantes.

L'année 2026 sera également une étape décisive pour l'avenir d'Orsières : elle permettra d'élaborer le modèle financier lié au retour des concessions des Forces Motrices d'Orsières. Il s'agit du principal chantier stratégique de la législature. Le Conseil communal y consacre une énergie soutenue, conscient de la responsabilité historique que représente ce dossier. Notre objectif est clair : assurer l'avenir de la collectivité et nous montrer à la hauteur des autorités qui, en leur temps, ont construit ces fondations.

En somme, ce budget 2026 est un budget de transition et de responsabilité : il tient compte des contraintes actuelles, prépare les enjeux majeurs de demain, et garde le cap sur le développement maîtrisé d'Orsières. Je tiens à remercier les services qui ont fait le travail nécessaire afin de prioriser les projets, notamment au niveau des investissements.

Dans le budget 2026, les revenus devraient augmenter de CHF 500'000 par rapport à 2025, tandis que les charges augmenteront d'environ CHF 600'000.

La perte budgétée s'explique principalement par la hausse des charges liées. L'analyse du compte de résultat par nature met en évidence que les principales variations concernent avant tout les amortissements et les charges de transfert. Les imputations internes ont également varié, mais sans impact réel puisqu'elles s'annulent entre les revenus et les charges.

### Éléments expliquant la hausse des charges

- Amortissements : La charge augmente en raison du volume du patrimoine au 31.12.2025, auquel s'ajoute une année supplémentaire d'investissements importants.
- Charges de transfert : Progression notable, en particulier pour l'UAPE (+ CHF 169'100) et pour le CMS (+ CHF 165'000 : +23 % par rapport aux comptes 2024).

### Revenus

Les recettes fiscales devraient légèrement progresser, malgré l'introduction de nouvelles déductions dès 2026. Les redevances hydrauliques ont été revues à la hausse pour s'aligner sur les recettes réelles des dernières années (+ CHF 200'000). En revanche, les revenus liés à la vente d'électricité devraient diminuer de manière marquée, entraînant une baisse estimée à CHF 400'000. Les autres postes de revenus ne présentent pas de variations significatives.

### Prévisions salariales

Pour l'élaboration du budget 2026, un taux de renchérissement de 0.3 % a été retenu pour le calcul des salaires. Comme à l'accoutumée, ce taux sera ajusté ultérieurement en fonction du renchérissement réellement constaté. Notre Commune consacre 17% de ses dépenses aux salaires de ses employés, alors que la moyenne cantonale se situe à 21%. Si l'on y ajoute la part d'Orsières aux salaires des intercommunalités (notamment le personnel de la structure d'accueil de la nurserie-crèche-UAPE), la masse totale salariale s'approche de cette moyenne cantonale.

### Décisions fiscales 2026

Avant d'entrer dans le détail du budget, le conseil municipal vous propose pour l'exercice 2026 les valeurs fiscales suivantes, qui sont inchangées par rapport au budget 2025 :

- L'indexation des revenus imposables : 150%
- Le coefficient applicable au taux : 1,2
- Le montant de l'impôt personnel : 18.-
- Le montant de la taxe sur les chiens : 150.-
- Le montant de l'intérêt rémunérateur : 0 %

Pas de question ni remarque de l'assemblée.

*Est-ce que l'Assemblée primaire est d'accord avec les propositions du Conseil concernant ces différents critères ?*

**L'Assemblée valide ces propositions à l'unanimité.**



## 8 4.a. Présentation du budget 2026 de la Municipalité

### FONCTIONNEMENT

#### 0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'809'394.20	367'745.87	1'836'800.00	245'000.00	1'827'330.00	250'000.00

Les dépenses de ce dicastère sont bien maîtrisées et les revenus restent stables. Certaines charges ont diminué, mais les coûts liés au matériel informatique vont augmenter. En effet, une migration obligatoire du système informatique est prévue en 2026. Cette transition, indispensable, entraînera une période où nous devrons payer certains services en double pour garantir un fonctionnement sans interruption.

Pour limiter cette hausse temporaire, plusieurs postes ont été réduits : les frais de réception, les cotisations et dons, le matériel de bureau, ainsi que les salaires de l'exécutif, puisqu'il y a désormais moins de conseillers. Le budget 2025 n'avait pas pu tenir compte de cette baisse, les nouvelles rémunérations n'étant alors pas encore connues.

#### 1. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'335'675.73	549'957.26	1'664'000.00	438'475.00	1'762'720.00	456'700.00

La hausse des dépenses de ce dicastère vient surtout de l'augmentation des amortissements liée à l'avancement des travaux et à la fin de la transformation du local du feu. Ce poste passe ainsi à CHF 238'750, contre CHF 190'000 dans le budget 2025. Ce chantier entraîne aussi une augmentation des intérêts bancaires de CHF 26'900. Les charges salariales augmentent également dans le domaine de la sécurité, en raison de l'engagement d'un nouveau chef observateur des dangers naturels. Même si cette augmentation reste anecdotique, elle me permet de vous annoncer l'engagement d'Alan Tissières, dès le 1er janvier 2026, qui travaillera quelques temps aux côtés d'Éric Berclaz. Celui-ci prendra lui sa retraite à la fin février 2026.

## 2. FORMATION

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3'273'307.36	136'907.15	3'569'250.00	136'000.00	3'554'510.00	136'250.00

La hausse des salaires des enseignants a pu être en grande partie compensée par la suppression de différentes charges, notamment les charges liées au matériel informatique des écoles primaires, qui sera désormais géré directement par l'ERVEO dès 2026.

La consommation d'énergie des écoles a diminué, permettant de réduire la facture de chauffage de CHF 15'000 entre 2025 et 2026. La baisse des revenus s'explique par la fin de la subvention liée au matériel informatique des écoles primaires.

## 3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, ÉGLISE

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'518'333.00	62'005.15	1'514'660.00	23'040.00	1'666'120.00	65'640.00

L'évolution de ce dicastère s'explique principalement par les imputations internes, liées aux travaux réalisés par les services communaux pour les manifestations des sociétés locales ainsi que pour l'entretien des sentiers pédestres. Une hausse de CHF 100'000 de charges et de CHF 50'000 de revenus s'explique par la potentielle étape du Tour de Suisse (départ/arrivée), pour un coût net de CHF 50'000.

Quelques éléments spécifiques sont toutefois à relever :

- une diminution de CHF 45'000 apparaît concernant le stand de tir du Mt-Brun, assaini en 2025, pour lequel aucune participation communale n'est prévue en 2026
- la Municipalité verse désormais CHF 40'000 pour l'exploitation de la piscine, un montant qui ne figurait pas au budget 2025. Exceptionnellement, le montant sera de CHF 45'000 pour 2026.
- les coûts d'entretien des places et fontaines augmentent en raison de l'attribution d'un mandat pour l'entretien de la nouvelle place du secteur du cimetière, intégrée au projet du Cœur d'Orsières

## 4. SANTÉ

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'134'406.74	-	1'022'400.00	-	1'233'130.00	-

La participation communale pour les personnes en EMS augmentera de CHF 350'000 à CHF 370'000. Selon les prévisions budgétaires de l'État, la facture du CMS devrait progresser d'environ 23 % par rapport aux comptes 2024, passant de CHF 442'802.14 à CHF 545'000. À titre indicatif, le budget 2025 prévoyait un montant de CHF 380'000. Par ailleurs, en raison de la modification de l'ordonnance relative aux subventions pour les soins dentaires des jeunes, le montant alloué passera de CHF 130'000 à CHF 150'000.

Le Président détaille l'évolution dans les comptes depuis 2013 des coûts liés à la santé.

## 5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'604'702.51	107'961.79	1'766'000.00	101'500.00	1'940'800.00	101'500.00

La grande majorité des charges de ce dicastère sont, comme pour celui de la santé, directement déterminées par l'État du Valais. Il convient toutefois de relever l'augmentation des subventions pour l'UAPE qui passent de CHF 555'000 à CHF 724'100. Cette évolution constitue l'élément principal expliquant la différence entre les budgets 2025 et 2026.

## 6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATION

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4'188'235.65	474'628.20	4'206'600.00	296'800.00	4'118'072.00	340'000.00

L'augmentation des revenus de ce dicastère s'explique principalement par la hausse des imputations internes provenant des autres dicastères (+ CHF 39'000), ainsi que par une progression des ventes de cartes journalières de train, qui génèrent toutefois également une augmentation des charges correspondantes. La hausse des charges découle avant tout de l'augmentation des amortissements, passant de CHF 808'170 à CHF 1'025'972, comme mentionné précédemment. Il convient néanmoins de relever que cette différence significative a pu être partiellement compensée grâce à la réduction de certains postes de charges et à une gestion rigoureuse des coûts.

Le Président détaille quelques postes dans le budget 2026 liés à ces dépenses.

## 7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3'815'884.76	3'199'203.56	3'532'741.95	2'748'800.00	3'599'600.00	2'835'880.00

Les services autofinancés présentent des résultats budgétaires différenciés pour l'exercice à venir.

Les services des eaux et des égouts prévoient respectivement un excédent de revenus de CHF 103'400 et CHF 41'250, tandis que le service de la gestion des déchets anticipe un excédent de charges de CHF 29'680.

Par ailleurs, des travaux d'entretien des torrents, subventionnés, n'ont pas pu être réalisés en 2025 en raison des interventions d'urgence liées aux intempéries. Leur report engendre une charge supplémentaire de CHF 80'000 et des revenus additionnels de CHF 60'000. Le détail est présenté à l'assemblée.

Un montant additionnel de CHF 30'000 est également prévu pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le détail est présenté à l'assemblée.

Enfin, une légère augmentation de recettes est introduite suite à la décision du Conseil de répondre favorablement à une demande d'appui technique de la Commune de Liddes pour le traitement de ses dossiers de construction. Cette collaboration doit à terme permettre la création d'un service intercommunal des constructions.

## 8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5'776'580.71	4'599'522.80	5'290'230.00	4'740'600.00	5'217'865.00	4'371'600.00

Comme mentionné précédemment, la grosse baisse de revenus de ce dicastère provient de la vente d'énergie en raison du tarif de reprise proposé par Sogesa SA. La baisse la plus notable des charges de ce dicastère vient du fait que la contribution à Barryland a totalement été versée et n'apparaît donc plus au budget. Pour le reste des charges, il n'y a pas de différences marquantes.

Le président présente le détail des charges FMO et FMS, et les revenus liés à la vente d'énergie à SOGESA dans les comptes 2020 à 2024 et dans les budgets 2025 et 2026.

## 9. FINANCES ET IMPÔTS

Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5'050'728.70	20'830'683.66	278'900.00	14'191'389.00	368'900.00	14'859'145.00

Les recettes fiscales des personnes physiques présentent une légère augmentation de CHF 133'000 pour le budget 2026, et ce malgré l'introduction de nouvelles déductions pour les personnes physiques. Une hausse de CHF 355'000 est également attendue pour les personnes morales par rapport au budget 2025. Cette évolution témoigne d'un développement positif de nos entreprises locales et constitue un signal encourageant pour la dynamique économique de la commune. Le détail des dernières années est présenté à l'assemblée.

## INVESTISSEMENTS

Pour l'année 2026, notre Commune prévoit des investissements bruts de CHF 7 millions, en légère baisse par rapport au budget 2025. Grâce à l'augmentation des subventions attendues - près de CHF 2,5 millions contre CHF 1,5 millions l'an dernier - l'effort financier net pour la Commune sera inférieur à celui de 2025. Les filets pare-pierre destinés à sécuriser Champex-Lac constituent l'un des projets majeurs bénéficiant de ce soutien. Notre vaste territoire exige des investissements importants afin de garantir des infrastructures et des services publics de qualité. Ceux-ci dépassent aujourd'hui notre marge d'autofinancement, ce qui met en évidence une réalité claire : sans augmentation de nos revenus, la Commune ne pourra plus assurer les investissements indispensables à son bon fonctionnement au risque de fragiliser sa situation financière.

Le Président commente ensuite le tableau de compte des investissements et présente les principaux investissements projetés par village et par projet.

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	68'979.98	-	390'000.00	-	245'000.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	145'121.60	3'895'661.25	2'321'500.00	-	1'915'000.00	933'000.00
2 Formation	17'977.12	-	16'000.00	-	30'000.00	-
3 Culture, sports et loisirs, église	6'640.75	140'000.00	25'000.00	-	30'000.00	-
4 Santé	10'524.25	-	61'900.00	-	67'800.00	-
5 Prévoyance sociale	16'913.20	-	16'000.00	-	16'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	1'666'534.78	333'865.39	1'454'660.00	498'430.00	1'520'160.00	488'680.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'464'629.78	114'534.05	1'756'000.00	822'500.00	2'459'000.00	1'010'200.00
8 Economie publique	568'997.82	91'639.90	1'255'570.00	225'000.00	750'570.00	124'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>3'966'319.28</b>	<b>4'575'700.59</b>	<b>7'296'630.00</b>	<b>1'545'930.00</b>	<b>7'033'530.00</b>	<b>2'555'880.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>-</b>		<b>5'750'700.00</b>		<b>4'477'650.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>609'381.31</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

## Questions / remarques

Jean-Maurice Tornay : Concernant les travaux de protection pour la station de Champex-Lac: y a-t-il des dangers sur l'autre versant, et tout particulièrement sous l'Alpina ?

Réponse : Sous l'Alpina, et particulièrement sous le Splendide, il y a un projet de renforcement du mur de soutènement. Il s'agit d'un projet privé. Concernant ce versant, une nouvelle carte de dangers va sortir, mais l'incidence de ce côté n'aura rien de comparable avec l'autre versant.

Jean-Maurice Tornay : Peut-on savoir où en sont les démarches pour protéger le village de La Douay du bruit de la route ?

Réponse : Une séance est prévue le 21 janvier 2026 avec l'OFROU, et nous remettrons cet objet sur la table.

## 9 4.b. Décision sur le budget 2026 de la Municipalité

Celles et ceux qui valident le budget 2026 de la Municipalité se prononcent par main levée.

**L'Assemblée Primaire valide le budget 2026 de la Municipalité à l'unanimité.**



Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

## 10 5. Divers

### Office de la Poste Orsières

Après des mois de lutte, il faut se rendre à l'évidence: l'Office de poste d'Orsières sera certes maintenu mais sous une nouvelle forme dès l'automne 2026. Il sera alors remplacé par une filiale en partenariat, hébergée dans les locaux des TMR à la route de la Gare. Les prestations, gérées par le PSB, resteront disponibles, dont les colis, paiements, lettres et timbres, avec maintien des cases postales et d'une boîte aux lettres. Cette transformation intervient alors qu'Orsières figure parmi les dix offices valaisans menacés de fermeture d'ici 2028, selon un plan de La Poste qui vise à réduire de 170 le nombre de filiales en Suisse.

### Altis Groupe SA - situation financière

Le Président lit entièrement le rapport signé par MM Stéphane Luisier et Florian Perraudin, qui résume les 6 derniers mois de gouvernance, et dont voici l'essentiel :

- dès le mois de juin, constat de la santé financière préoccupante de l'entreprise. Face à cette crise majeure, le Conseil décide de rester en fonction et de s'engager pleinement dans la mission de sauvetage.
- trois décisions clés sont prises en juillet :
  - un mandat est accordé à Nicolas Maret pour reprendre en main les finances de l'entreprise,
  - nomination de deux administrateurs délégués (Stéphane Luisier et Florian Perraudin) avec pour mission de :
    - suivre la situation étroitement,
    - définir les priorités
    - mettre en place un plan d'actions urgentes
    - gérer la communication
  - mandater la fiduciaire FIDAG SA afin de réaliser un audit externe
- début août, à la suite du départ de trois membres de la Direction, dont le Directeur Général, nomination de Yann Rodriguez en qualité de Directeur Général ad intérim
- mi-août, une première série de mesures est lancée afin de stopper l'hémorragie, suivie d'une deuxième série de mesures en septembre
- la Commune Val-de-Bagnes est sollicitée pour le règlement de 13 millions de francs
- début octobre, le conseil général approuve un prêt complémentaire de 2 millions de francs
- mi-octobre, la Direction d'ALTIS Groupe SA se renforce avec les nominations annoncées de Nicolas Maret comme Directeur des Finances (dès le 1er janvier 2026) et d'Yvan Michellod en tant que Directeur Général (à compter du 1er mai 2026)
-

en novembre, une mesure importante est décidée par la commune de Val de Bagnes et un mandat est confié à PricewaterhouseCoopers (PwC) afin d'identifier les causes et responsabilités du marasme financier

- le Conseil d'administration et la Direction devront poursuivre en 2026 un important travail de réhabilitation. Celui-ci impliquera une collaboration étroite entre les actionnaires, le Conseil et la Direction autour des axes suivants :
  - Définition et mise en oeuvre des mesures finales d'assainissement
  - Renforcement de la gouvernance, de la stratégie et de la structure du Groupe
  - Définition de la stratégie des propriétaires (actionnaires)
  - Repositionnement stratégique des entités et alignement avec la stratégie des actionnaires
  - Analyse d'options pour simplifier la structure du Groupe
  - Amélioration de la gouvernance globale
  - Réflexions sur des rapprochements et des partenariats régionaux ou autres
  - Redorer l'image d'ALTIS Groupe SA et des sociétés du Groupe afin de restaurer la confiance des collaborateurs, clients, actionnaires, citoyens et fournisseurs
  - Poursuivre l'amélioration des prestations délivrées par Altis Groupe SA et sociétés proches en faveur des citoyens

Le Président poursuit en précisant qu'il n'y a aucune conséquence financière directe et indirecte à ce jour pour nos finances, que ce soit via Blueark SA ou SOGESA SA, les deux sociétés du Groupe Altis dont nous sommes actionnaires.

Le document complet sera mis en ligne dès le lendemain de l'Assemblée sur le site internet de la Commune.

### **Personnel Communal**

Le Président présente les différents changements intervenus au sein de l'équipe de l'administration communale.

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée qui n'a pas de divers à rajouter.

Fin de l'assemblée à : 21h30

---

**Joachim Rausis**

Président

---

**Christelle Darbellay T**

Secrétaire communale